

Révision Formation initiale de menuisier·ère-ébéniste

Rapport final – Sondage de la branche 2024
sur le projet de profil de qualification



Table des matières

1 Introduction	3
2 Situation initiale	4
3 Objectifs	5
4 Dates clés du sondage	6
5 Questions d'actualité pour la branche	7
5.1 Généraliste ou spécialiste	7
5.2 Taille des entreprises	8
5.3 Différences régionales	9
5.4 Exigences du marché	10
5.5 Dénominations/Titres professionnels	11
5.6 Qualité de la formation	12
6 Autres questions/craintes de la branche	13
6.1 Cours interentreprises	13
6.2 Avenir des entreprises formatrices actuelles	14
6.3 Charge de travail dans l'entreprise formatrice	15
6.4 Entreprises formatrices spécialisées	16
6.5 Charrons et fabricants de skis	17
6.6 Compétences en menuiserie-ébénisterie	18
7 Bilan	19
7.1 Éléments confirmés	19
7.2 Éléments à clarifier	19
8 Mesures	20
8.1 Titre professionnel	20
8.2 Communication	20
8.3 Crainte d'une trop grande spécialisation dans les domaines spécifiques	20
8.4 Domaines spécifiques planification	20
8.5 Charrons et fabricants de skis	20
8.6 Procédure de qualifications	21
8.7 Plans de formation	21
9 Bibliographie	22
9.1 Illustrations	22
9.2 Graphiques	22
9.3 Sources	22
10 Annexe I	23

1 Introduction

Dans le cadre de la révision totale de la formation initiale des menuisiers-ébénistes, la FRECEM et la VSSM ont lancé en mars 2024 un sondage de la branche facultatif sur le projet de profils de qualification pour le diplôme AFP et le CFC. La branche a été invitée à répondre à des questions sur le futur profil professionnel des menuisiers-ébénistes à l'horizon 2032 et au-delà.

Le sondage a été envoyé à environ 6'500 adresses dans les deux régions des associations VSSM et FRECEM et les sondés pouvaient y répondre du 12 mars au 1er avril 2024.

Les résultats détaillés se trouvent dans l'annexe I¹, qui peut également être obtenue sous forme de document distinct. Toutes les évaluations et interprétations se réfèrent à ces résultats du sondage avec les références correspondantes.

Le rapport final est structuré de telle sorte que le chapitre 2 expose brièvement la situation initiale de la révision totale. Le chapitre 3 décrit les objectifs visés par le sondage et le chapitre 4 présente les éléments clés du sondage. Le chapitre 5 aborde les questions d'actualité pertinentes pour la branche et le chapitre 6 reprend diverses réactions et craintes qui nous ont été transmises en lien direct avec le sondage. Le chapitre 7 présente les conclusions du sondage et le chapitre 8, les mesures que nous avons pu déduire du sondage.

Pour des raisons de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser simultanément les formes masculine, féminine et diverse (m/f/d). Toutes les désignations de personnes s'appliquent indifféremment à tous les sexes.

Remarque:

dans le sondage de la branche il a été question d'«approfondissements». Toutefois, dans la mise en œuvre des profils de qualification et de la formation des apprentis, on utilise soit le terme «domaine spécifique», soit le terme «orientation». Les résultats du sondage montrent clairement qu'une mise en œuvre selon les directives des «orientations» ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé, raison pour laquelle le présent document utilise le terme de «domaine spécifique», bien que le terme d'«approfondissement» ait encore été utilisé dans le sondage. Les deux termes sont équivalents en termes de sens.

¹ Anhang I der Branchenumfrage 2024; Webseite VSSM; Stand Juni 2024

2 Situation initiale

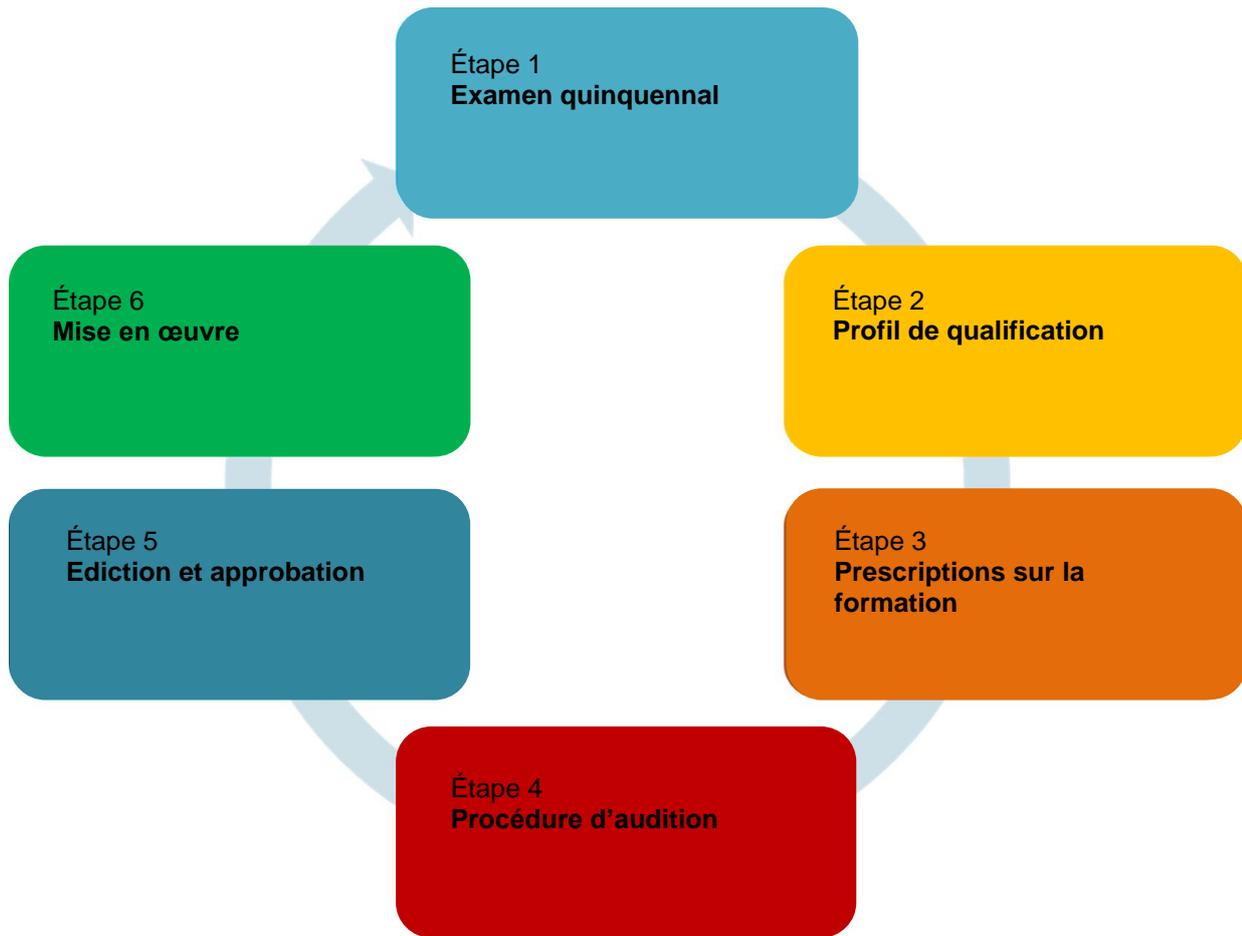


ILLUSTRATION 1: ÉTAPES DU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL, SEFRI²

La Confédération stipule qu'il faut contrôler à intervalles réguliers les formations aux métiers d'apprentissage et les réviser en conséquence si nécessaire. La procédure est divisée en 6 étapes, qui s'organisent comme suit:

1. Examen quinquennal

Au début, il faut évaluer si une révision est nécessaire. Pour pouvoir évaluer ce besoin, un atelier a été organisé avec des participants de toute la Suisse et de différentes tailles d'entreprises. Des hypothèses sont ainsi élaborées, puis vérifiées dans le cadre d'un sondage nationale menée dans le secteur.

Un examen a également été effectué par la Confédération et les cantons.

La conclusion commune de ces examens a été que les deux professions de praticien menuisier-ébéniste AFP et de menuisier-ébéniste CFC sont bien positionnées mais qu'elles doivent être orientées suffisamment tôt vers l'avenir et adaptées au marché actuel.

2. Profil de qualification

L'établissement du profil de qualification permet de poser la première pierre de la future formation. Le profil de la profession est ainsi résumé avec le domaine d'activité, les principales compétences opérationnelles, les activités pratiques, ainsi que l'importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture.

Cette élaboration a de nouveau été réalisée au sein de différents groupes de travail composés de spécialistes de toutes les régions du pays, issus d'entreprises de tailles et de domaines très divers, de cours interentreprises et d'écoles professionnelles, et reflétée par différents groupes avant que l'ensemble du secteur ne soit interrogé à ce sujet dans le cadre d'un sondage en ligne facultatif ce printemps. Les retours ont été traités, pris en compte et intégrés aux sections appropriées. Le présent document reflète les conclusions correspondantes.

L'étape se termine par le dépôt des deux profils de qualification à la Confédération.

² Manuel du processus de développement professionnel dans la formation professionnelle initiale; SEFRI; état au 28.03.2017

3. Prescriptions sur la formation

Les décrets sur la formation sont élaborés après l'examen du profil de qualification. Il s'agit notamment de l'ordonnance de formation, du plan de formation avec les critères de performance et des dispositions d'exécution pour la procédure de qualification. Cela nous occupera jusqu'à la fin de l'année 2025, après quoi nous procéderons à une nouvelle consultation sectorielle. A la fin de cette étape, la demande pour les nouvelles formations sera déposée auprès de la Confédération.

4. Procédure d'audition

Au cours de cette étape, les documents soumis sont contrôlés sur le plan juridique et de la cohérence linguistique. Après l'examen formel, la Confédération procède à des auditions auprès des cantons et des milieux intéressés. Les résultats de l'audition sont évalués et les documents sont mis au point. L'opération aura lieu en 2026.

5. Ediction et approbation

L'ordonnance sur la formation est promulguée et le plan de formation ainsi que les autres documents sont approuvés et publiés par la Confédération. Si tout se passe bien, nous obtiendrons l'autorisation en 2027.

6. Mise en œuvre

La dernière étape concerne la mise en œuvre des prescriptions sur la formation et le contrôle permanent de la formation professionnelle initiale.

Actuellement, nous en sommes à la mise au point des profils de qualification de l'étape 2.

3 Objectifs

Le sondage de la branche de l'étape 2 cherchait à mettre en évidence le contenu des profils de qualification du secteur élaborés dans les groupes de travail et à recueillir leurs réactions afin de les confirmer ou d'identifier les demandes d'adaptation si nécessaire.

Les points clés suivants font partie du contenu du sondage :

- **Titre professionnel**
En raison de l'évolution du marché et du passage d'une orientation vers les produits à une orientation vers les processus, il est recommandé, en langue française, de fusionner les titres professionnels «menuisier» et «ébéniste». En allemand et en italien, les titres sont déjà généraux et ne nécessitent pas de modification. L'acceptation des titres doit être clarifiée grâce au sondage.
- **Profil de la profession**
Les profils de la profession avec les trois dominantes planification, production et pose pour les menuisiers CFC et ébénistes CFC et les deux dominantes production et pose pour les aides-menuisiers AFP correspondent à une nouvelle logique et orientation du métier de menuisier-ébéniste. Le sondage doit montrer si ces projets correspondent aux besoins en termes de formation et de possibilités d'embauche ultérieures des entreprises.
- **Degré d'approfondissement des domaines spécifiques**
Le sondage doit montrer à quel point la branche a besoin d'une formation avec domaines spécifiques. Cette décision a une influence pertinente et importante sur les contenus éducatifs à définir dans la suite de la révision.

4 Dates clés du sondage

Période du sondage :

Le sondage a été réalisé en ligne du 12 mars au 1er avril 2024.

Groupe cible du sondage :

L'ensemble de la branche de la menuiserie et ébénisterie en Suisse était concerné par cette participation. En plus de l'annonce publique et de l'invitation à participer publiées dans les revues spécialisées, par le biais des associations cantonales, des newsletters et des informations d'actualité sur les sites Internet, environ 6'500 entreprises ont été contactées directement dans toute la Suisse.

Information préliminaire concernant le sondage :

Afin de pouvoir placer correctement les questions du sondage dans le contexte de la révision totale, deux vidéos explicatives ont été réalisées et mises en ligne pendant l'enquête. De plus, une page de questions fréquemment posées (FAQ) a été publiée sur les sites Internet de la VSSM et de la FRECEM. Les vidéos expliquent le cadre des décisions ayant fait l'objet des questions. Elles sont toujours disponibles (<https://www.freecem.ch/menuiserie/formation-initiale/sandage-revision>).

Participation :

1'700 personnes ont répondu au sondage. Ce chiffre était à peu près conforme aux attentes et peut être considéré comme représentatif de la branche.

87% des personnes participant au sondage sont des collaborateurs d'entreprises ou des entrepreneurs. Elles représentent 46% de micro-entreprises de 1 à 9 employés et 46% de petites entreprises de 10 à 49 employés. Ainsi, la participation est également représentative de la taille des entreprises dans la branche de la menuiserie et ébénisterie en Suisse. La majorité des entreprises des participants sont actuellement des entreprises formatrices.

La répartition des participants par région linguistique correspond au rapport de la répartition des places d'apprentissage CFC, le taux de participation cantonal correspond au taux que nous avons également lors de l'examen quinquennal 2022.

5 Questions d'actualité pour la branche

5.1 Généraliste ou spécialiste

Certains sondés ont clairement exprimé la crainte qu'à l'avenir, seuls des spécialistes soient formés et non des menuisiers-ébénistes généralistes.

5.1.1 Enseignements tirés du sondage

Le sondage a permis de recueillir l'avis de la branche afin d'obtenir la confirmation, par le biais de la question sur la répartition entre la «formation de base» et la «formation approfondie» (document Résultats question 1.15³), qu'il ne faut procéder qu'à un léger approfondissement dans les dominantes.

TABLEAU 1: RÉPONSES À LA QUESTION «VEUILLEZ INDIQUER LA RÉPARTITION ENTRE LA FORMATION DE BASE ET LA FORMATION APPROFONDIE QUI SERAIT APPROPRIÉE À L'AVENIR POUR LE MENUISIER-ÉBÉNISTE CFC».

Option	Pourcentage	Nombre	Cumulés		
100% Formation de base / 0% Approfondissement	19.1%	325			
90% formation de base / 10% approfondissement	9.8%	167	28.9%		
80% formation de base / 20% approfondissement	30.6%	521		59.5%	81.8%
70% formation de base / 30% approfondissement	22.3%	379			
< 70% formation de base / >30% approfondissement	18.2%	308			

Près de 60% de toutes les personnes interrogées se prononcent en faveur d'une part maximale de 20% d'approfondissement et plus de 80% de toutes les personnes interrogées se prononcent en faveur d'une part maximale de 30% dans l'approfondissement.

5.1.2 Conclusion

Sur la base du feedback de la branche, il est clair que dans les priorités visées, l'accent doit toujours être mis sur la formation de généraliste, sur tous les processus. Cette approche permet d'approfondir les contenus correspondants, mais la formation généraliste commune occupe clairement le premier plan, ce qui correspond également à la pratique actuellement vécue dans les entreprises.

³ Anhang I der Branchenumfrage 2024; Webseite VSSM; Stand Juni 2024

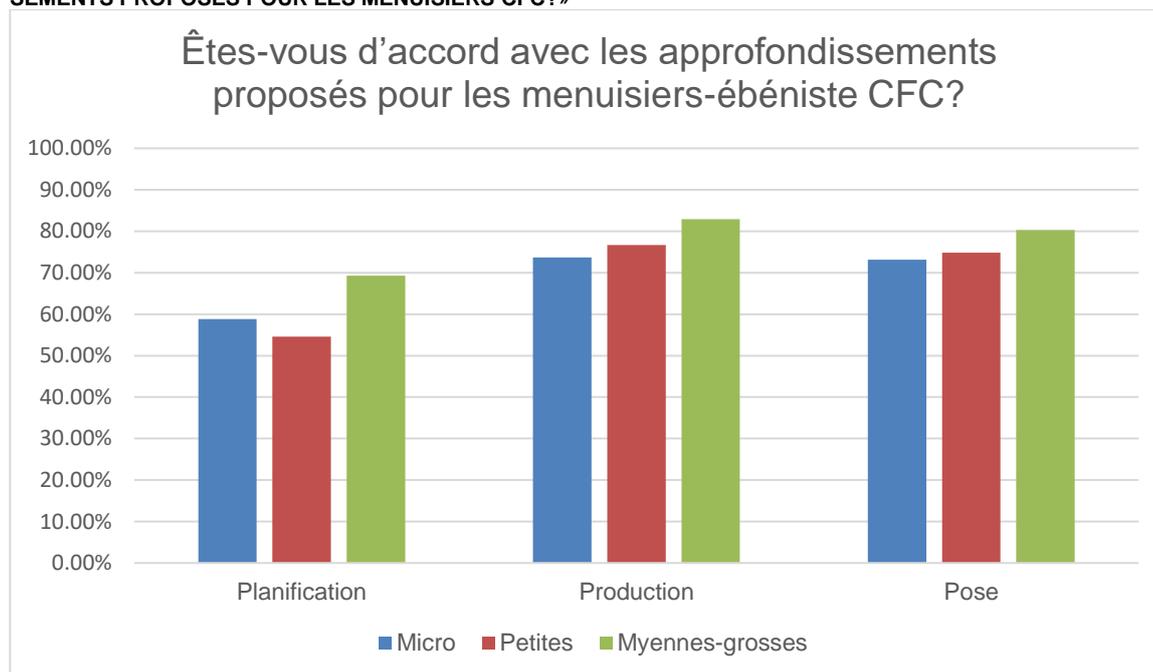
5.2 Taille des entreprises

Le sondage devait permettre de déterminer si les dominantes proposées étaient jugées différemment par les entreprises selon leur taille.

5.2.1 Enseignements tirés du sondage

Les grandes différences attendues entre les micro-entreprises, les petites et les moyennes/grandes entreprises n'ont pas été confirmées. Tant la question sur le changement (questions 1.9/1.10) que celle sur les possibilités de formation (questions 1.11/1.12) n'ont révélé que de petites différences. La différence maximale entre les tailles d'établissements est de 14,7% concernant l'approbation. Le fait que les grandes entreprises fassent état d'un taux d'approbation légèrement plus élevé avait déjà été supposé au préalable.

TABEAU 2: RÉPONSES POSITIVES OU PLUTÔT POSITIVES À LA QUESTION «ÊTES-VOUS D'ACCORD AVEC LES APPROFONDISSEMENTS PROPOSÉS POUR LES MENUISIERS CFC?»



5.2.2 Conclusion

Indépendamment de la taille de l'entreprise, la nouvelle orientation selon des domaines spécifiques axés sur les processus a été jugée positivement, en particulier dans le domaine de la production et de la pose.

5.3 Différences régionales

Il s'agissait de vérifier, par le biais du sondage, si les opinions différaient entre les régions associatives VSSM (Suisse alémanique et italienne) et FRECEM (Suisse romande), ainsi qu'entre les régions linguistiques et, de manière générale, entre les régions.

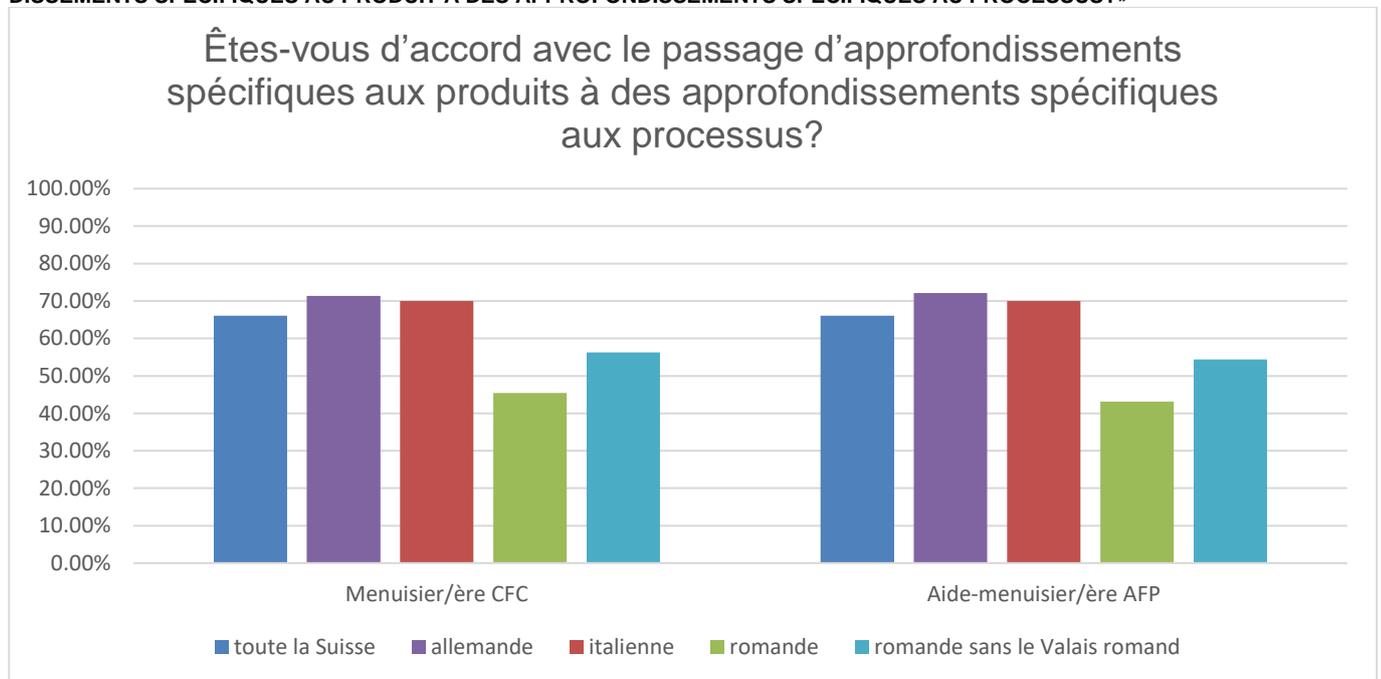
5.3.1 Enseignements tirés du sondage

En principe, les résultats entre les deux régions associatives VSSM et FRECEM vont dans le même sens. Il n'y a pratiquement pas de différences entre la Suisse alémanique et le Tessin.

Dans l'ensemble du sondage, peu de différences ont été constatées dans les réponses provenant des régions linguistiques ou des cantons. Seule la partie francophone du Valais a voté en bloc contre les propositions, ce qui ne s'est produit dans aucune autre région.

Cette divergence a été reconnue et sera abordée lors d'un échange avec les représentants régionaux dans les semaines à venir. Il est impossible de dire dans quelle mesure la situation dans le Bas-Valais a influencé les réponses du reste de la Suisse romande. La Suisse romande a ainsi rejeté l'orientation selon les dominantes spécifiques aux processus dans la formation. Si l'on exclut les réponses du Bas-Valais, le taux d'approbation en Suisse romande est toutefois nettement supérieur à 50% (question 1.8).

TABLEAU 3: RÉPONSES POSITIVES OU PLUTÔT POSITIVES À LA QUESTION «CONSENTEZ-VOUS AU PASSAGE D'APPROFONDISSEMENTS SPÉCIFIQUES AU PRODUIT À DES APPROFONDISSEMENTS SPÉCIFIQUES AU PROCESSUS?»



5.3.2 Conclusion

Il existe des différences entre les régions linguistiques, mais en principe, les profils de qualification élaborés sont majoritairement approuvés dans toute la Suisse.

5.4 Exigences du marché

Les profils professionnels découlent des expériences actuelles. Le sondage cherchait à vérifier si la branche les considérait comme étant toujours d'actualité et pertinentes pour l'avenir.

5.4.1 Enseignements tirés du sondage

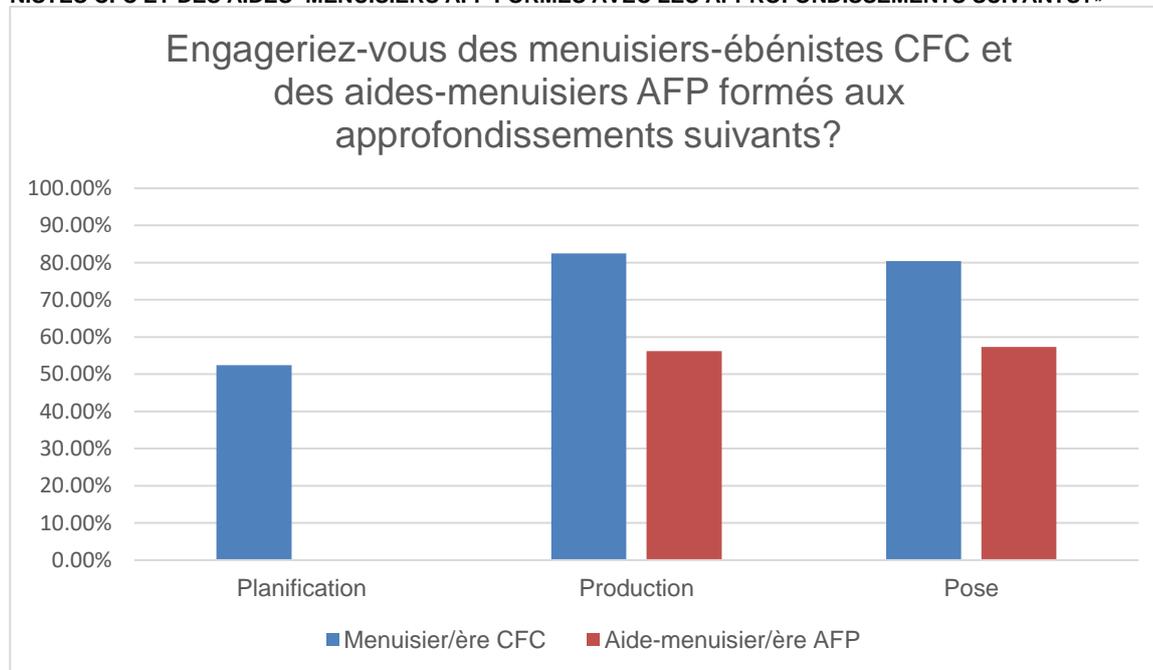
Les étapes du processus de planification, de production et de pose correspondent déjà au quotidien des entreprises et seront encore nécessaires à l'avenir. C'est ce qui ressort de divers entretiens et discussions avec des représentants d'entreprises dans le cadre de la révision.

Les résultats du sondage montrent que les deux domaines spécifiques production et pose du menuisier-ébéniste CFC répondent très bien aux besoins du marché. Le taux d'approbation est ici supérieur à 80% (question 1.13). Plus de 50% des participants ont indiqué qu'ils engageraient à l'avenir un menuisier-ébéniste avec le domaine spécifique en planification (question 1.13).

Chez les aides-menuisiers AFP, le taux d'approbation de la mise en œuvre prévue est également supérieur à 55% (question 1.14).

Les commentaires sur les questions montrent que l'attitude négative des 45% restants n'est pas dirigée contre les dominantes en tant que telles, mais qu'ils craignent que les formations approfondies ne débouchent sur une spécialisation qui relève plutôt de la formation continue.

TABLEAU 4: RÉPONSES POSITIVES OU PLUTÔT POSITIVES À LA QUESTION «EMBAUCHERIEZ-VOUS DES MENUISIERS-ÉBÉNISTES CFC ET DES AIDES- MENUISIERS AFP FORMÉS AVEC LES APPROFONDISSEMENTS SUIVANTS?»



Les commentaires étaient très variés et il n'y avait pas de teneur spécifique concernant la nécessité d'avoir des profils professionnels «différents» (questions 1.13/1.14).

5.4.2 Conclusion

Les deux domaines spécifiques que sont la production et la pose semblent répondre parfaitement aux besoins du marché. Bien que les sondés approuvent moins le domaine spécifique planification que la production et la pose, leurs commentaires à ce sujet laissent entendre que ces compétences seront clairement exigées à l'avenir. Or, la plupart de ces connaissances doivent être dispensées dans le cadre de la formation continue et non dans celui de la formation initiale.

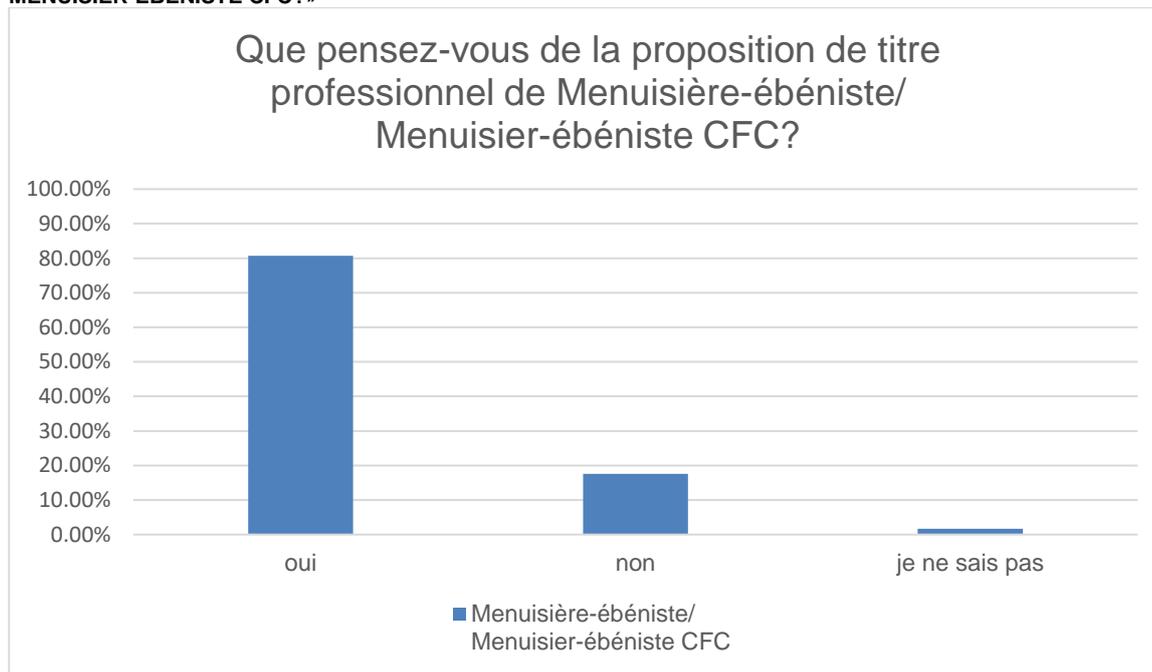
5.5 Dénominations/Titres professionnels

En raison de la réorganisation d'orientations sur les produits à des dominantes spécifiques sur les processus, les titres professionnels actuels doivent être adaptés, car il faut un nom unique et qu'il n'y a plus de différence entre menuisier et ébéniste. Comme ces noms sont fortement liés à l'identité, ils ne doivent pas disparaître. Le double nom qui en résulte est trop compliqué et trop long pour certains.

5.5.1 Enseignements tirés du sondage

La proposition soumise avec le double nom menuisier-ébéniste permet de garder les deux noms visibles, ce qui a été très bien accueilli par les participants francophones, malgré les réactions partielles dues à l'orthographe/écriture compliquée (question 1.7).

TABEAU 5: «QUE PENSEZ-VOUS DE LA PROPOSITION DE TITRE PROFESSIONNEL MENUISIÈRE-ÉBÉNISTE/ MENUISIÈRE-ÉBÉNISTE CFC?»



La complexité de l'orthographe7écriture est principalement due à la nouvelle conception du titre professionnel de praticien menuisier-ébéniste AFP (question 1.7). Il convient ici de se demander si d'autres options sont possibles.

5.5.2 Conclusion

Le double nom proposé, menuisière-ébéniste CFC, est largement soutenu en Suisse romande. En revanche, l'appellation Praticien menuisière-ébéniste AFP doit être réexaminée.

5.6 Qualité de la formation

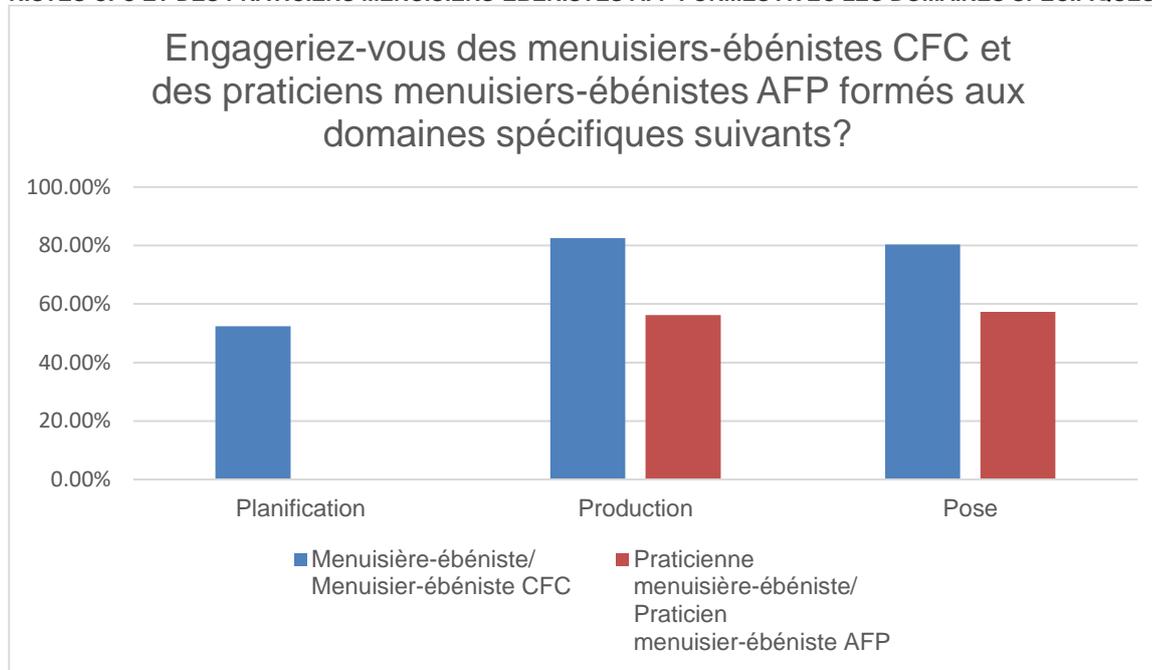
Certains commentaires portant sur les profils professionnels remettent en question le fait que les apprentis aient acquis, à l'issue de leur formation, les bonnes compétences en menuiserie-ébénisterie, nécessaires pour travailler efficacement dans une entreprise. En particulier si les apprentis doivent se former davantage dans un processus, la qualité requise est parfois remise en question.

5.6.1 Enseignements

L'un des grands défis que nous devons relever avec la révision consiste à comprendre quelles compétences professionnelles nous pouvons et devons réellement transmettre et lesquelles sont secondaires. La branche de la menuiserie-ébénisterie dispose aujourd'hui d'un grand nombre de spécialisations qui exigent des compétences opérationnelles correspondantes. Il ne sera pas possible d'aborder ces spécialisations de manière approfondie pendant le temps de formation disponible. Cette problématique avait notamment conduit à la proposition d'une conception du futur programme d'enseignement axée sur les processus (planification, production, pose). Cette orientation a été évaluée positivement par la branche lors de du sondage.

De même, les sondés ont clairement indiqué que les compétences correspondant aux domaines spécifiques étaient souhaitées lors du recrutement de nouveaux collaborateurs.

TABEAU 6: RÉPONSES POSITIVES OU PLUTÔT POSITIVES À LA QUESTION «EMBAUCHERIEZ-VOUS DES MENUISIERS-ÉBÉNISTES CFC ET DES PRATICIENS MENUISIERS-ÉBÉNISTES AFP FORMÉS AVEC LES DOMAINES SPÉCIFIQUES SUIVANTS?»



Avec l'élaboration des contenus de formation détaillés, l'équipe du projet de la révision sera appelée à définir ici les bons niveaux dans les processus et les compétences supplémentaires dans le domaine spécifique concernée. Ce processus débutera dans les prochaines semaines et occupera le groupe de projet jusqu'à l'été 2025. Le fait que les connaissances spéciales et les compétences opérationnelles approfondies spécifiques aux processus n'aient de sens et ne soient transmises que dans le cadre de la formation continue après la fin de l'apprentissage devra être pris en compte de manière adéquate à ce stade.

5.6.2 Conclusion

L'orientation fondamentale en fonction des processus est soutenue par la branche, mais dans l'élaboration des contenus détaillés de la formation, la phase suivante de la révision doit accorder la plus grande importance au fait de transmettre et de développer les bonnes compétences aux apprentis avec un degré d'approfondissement approprié.

6 Autres questions/craintes de la branche

Dans le cadre du sondage, diverses questions et craintes ont été soulevées par le biais de commentaires, mais aussi d'entretiens et de discussions, qui seront abordées dans les pages suivantes.

6.1 Cours interentreprises

Certains craignent que la charge de travail pour les CIE augmente, car ceux-ci pourraient être organisés de manière centralisée, ou que les CIE «supplémentaires» ne puissent plus être gérés par les différents centres de CIE dans les sections. On craint également que le nombre d'apprenants par domaine spécifique soit trop faible, de sorte que les cours ne puissent pas être organisés de manière à couvrir les coûts.

6.1.1 Enseignements

Ces considérations n'ont pas été spécifiquement abordées dans le sondage, mais il ne faut pas les oublier. En principe, il est prévu que le nombre total de jours de cours interentreprises reste dans le même cadre que jusqu'à présent. Vers la fin de la formation, il est prévu d'organiser des journées de cours interentreprises en fonction du domaine spécifique. Dans ce cas, il peut être judicieux et nécessaire de ne pas les organiser séparément dans chaque lieu de CIE. L'objectif n'est pas de viser des centralisations à grande échelle avec des déplacements longs et coûteux, ni de produire un surcroît de travail inutile pour tous les participants.

6.1.2 Conclusion

Le nombre de jours et les contenus exacts de ces CIE spécifiques aux domaines spécifiques feront partie de la prochaine étape de la révision, au cours de laquelle les objectifs évaluateurs et les programmes d'enseignement seront établis.

6.2 Avenir des entreprises formatrices actuelles

Les sondés craignent que les entreprises formatrices actuelles ne puissent plus former d'apprentis, car elles ne peuvent par exemple pas proposer toutes les domaines spécifiques.

6.2.1 Enseignements

Cette crainte a été exprimée de manière isolée dans les remarques de le sondage (question 1.8), mais elle est également apparue à plusieurs reprises lors d'entretiens et de discussions avec des représentants de la branche. Dans les profils de qualification ébauchés, l'accent mis sur la production correspond assez exactement à la formation actuelle de menuisier-ébéniste CFC. En principe, tous les apprentis doivent être formés à tous les processus, comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans la plupart des entreprises formatrices. Les entreprises qui posent leurs structures chez le client pourront toujours proposer le domaine spécifique pose. Le processus de planification devrait également toujours être possible dans la plupart des entreprises qui pratiquent la préparation au travail sous une forme ou une autre pour leurs produits.

Avec les deux domaines spécifiques que sont la planification et la pose, il s'agit d'offrir à d'autres personnes intéressées, aussi bien aux apprentis qu'aux entreprises, l'option passionnante d'apprendre ou de former au métier de menuisier-ébéniste et, grâce à ces possibilités, le métier doit également gagner en attractivité auprès du public.

6.2.2 Conclusion

Les entreprises formatrices existantes, qui couvrent les objectifs évaluateurs actuels, pourront continuer à former des apprentis à l'avenir.

6.3 Charge de travail dans l'entreprise formatrice

Certains craignent que la charge de travail de l'entreprise formatrice augmente s'il faut enseigner (plusieurs) domaines spécifiques.

6.3.1 Enseignements

Les domaines spécifiques reflètent la situation actuelle dans les entreprises. Dans la plupart des entreprises formatrices, les apprentis sont aujourd'hui déjà formés à tous les processus. Les domaines spécifiques ne sont donc pas nouvelles, il s'agira simplement pour les apprenants de répondre à des exigences approfondies dans le domaine spécifique choisi. Pour les domaines spécifiques production et pose, il n'y aura aucun changement en termes de charges. Le domaine spécifique planification implique quant à elle la mise à disposition d'une place de travail correspondante, ce qui peut entraîner une certaine surcharge. Les sondés craignent aussi un alourdissement de la charge de travail de coordination en présence de plusieurs apprentis et qu'il ne soit plus possible de proposer à tous les apprentis ce qu'ils souhaitent. L'exemple suivant a été cité à plusieurs reprises : par exemple, trois apprentis souhaitent approfondir ce domaine spécifique, mais une seule place de travail est disponible.

Il faut tenir compte du fait que les apprentis ne doivent pas être formés exclusivement dans le domaine spécifique planification sur une longue période (par exemple sur une année entière) (ce qui équivaldrait à une spécialisation), mais toujours en même temps dans les autres processus. Lorsqu'il y a plusieurs apprentis, il y a aujourd'hui déjà un effort de coordination pour savoir dans quels domaines les employer.

Si une entreprise a le sentiment que la formation dans un domaine spécifique supplémentaire (en complément du domaine spécifique production) est liée à une charge de travail trop importante, elle a toujours la possibilité d'indiquer qu'elle ne formera pas dans ce/ces domaine(s) spécifique(s) supplémentaire(s).

6.3.2 Conclusion

Comme la formation dans les domaines spécifiques est déjà généralement pratiquée aujourd'hui, la charge de travail devrait rester à peu près la même dans la plupart des cas. En outre, les entreprises peuvent choisir les domaines spécifiques qu'elles souhaitent proposer. Il n'est pas obligatoire de les proposer tous.

6.4 Entreprises formatrices spécialisées

Les sondés ont soulevé plusieurs fois la question de savoir si les entreprises hautement spécialisées, qui ne sont elles-mêmes spécialisées que dans un seul processus dans leur création de valeur, peuvent désormais former des menuisiers-ébénistes en tant qu'entreprises formatrices.

6.4.1 Enseignements

Comme les domaines spécifiques ne contiennent que des contenus de formation approfondis, mais que la formation généraliste de menuisier-ébéniste reste centrale, une entreprise de pose pure ou un bureau de planification pur, par exemple, ne peut pas former des menuisiers-ébénistes en tant qu'entreprise formatrice, sauf si elle dispose de son propre atelier d'apprentissage. Il est toutefois tout à fait possible pour ces entreprises d'accueillir des apprentis pendant un certain temps en association avec une entreprise formatrice et de proposer une formation approfondie et une mise en pratique en particulier dans un domaine spécifique.

6.4.2 Conclusion

L'objectif n'est pas de demander à des entreprises hautement spécialisées d'assurer la vaste formation de base alors qu'elles ne peuvent pas couvrir elles-mêmes la majeure partie des objectifs évaluateurs. Toutefois, il est possible que de telles entreprises complètent la formation dans un domaine partiel au sein d'un réseau d'entreprises formatrices.

6.5 Charrons et fabricants de skis

Les représentants des deux professions ont notamment exprimé leur inquiétude quant au fait qu'avec la suppression des orientations, les métiers de charron et de fabricant de skis ne seraient plus visibles à l'avenir en tant que professions indépendantes.

6.5.1 Enseignements tirés du sondage

Il serait effectivement très dommage que ces profils professionnels se perdent. Actuellement, nous n'avons que quelques apprentis par an dans ces métiers. Néanmoins, la VSSM et la FRECEM tiennent à ce que ces métiers traditionnels, proches du métier de menuisier-ébéniste, restent visibles et que les apprentis puissent être bien formés. En même temps, les apprentis de ces professions doivent toutefois pouvoir bénéficier des meilleures chances possibles sur le marché du travail.

C'est pourquoi, lors de divers entretiens avec le groupe spécialisé charron et fabricant de skis, ainsi qu'avec les cantons, une solution a été recherchée pour répondre à ces exigences. Ensemble, ils ont pu trouver une solution permettant aux apprentis de disposer à la fin de leur formation d'un CFC de menuisier-ébéniste et d'un diplôme professionnel de charron ou de fabricant de skis avec la formation adéquate pour pouvoir exister et travailler dans les deux métiers. Les détails de cette solution seront élaborés au cours des prochains mois, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

6.5.2 Conclusion

Une solution a pu être trouvée pour garantir à long terme les métiers traditionnels de charron et de fabricant de skis, et préserver la visibilité de ces professions auprès du public.

6.6 Compétences en menuiserie-ébénisterie

Il est à craindre qu'à l'avenir, seules les compétences et les connaissances requises dans une entreprise moderne et numérisée soient transmises, et non celles qui sont encore répandues dans les (petites) entreprises de menuiserie classiques (par exemple le bois massif).

6.6.1 Enseignements

En principe, nous parlons d'une vaste formation de base du métier de menuisier-ébéniste, qui doit montrer toutes les facettes de ce métier. Il ne faut pas oublier que nous parlons toujours des exigences minimales. Tant les entreprises que les apprentis sont libres de s'intéresser plus précisément à certaines thématiques. La formation doit cependant aussi couvrir au mieux les besoins du marché de toutes les entreprises de la branche et pas seulement ceux d'un idéal spécifique du futur menuisier-ébéniste. Les contenus détaillés de la formation seront élaborés au cours des prochains mois et il s'agit ici de couvrir au mieux les besoins de l'ensemble de la branche.

6.6.2 Conclusion

Il ne sera pas possible de tenir compte de toutes les opinions, mais l'accent est clairement mis sur une formation de base vaste et générale en menuiserie-ébénisterie. Pour les menuisiers-ébénistes CFC et les praticiens menuisiers-ébénistes AFP (nom provisoire), cela est garanti par l'enseignement professionnel commun qui dure tout au long des années d'apprentissage.

7 Bilan

Les résultats du sondage montrent que la voie choisie peut être poursuivie.

7.1 Éléments confirmés

Le sondage et les discussions qui l'ont accompagnée ont permis de confirmer les points suivants:

- ✓ **Titre professionnel**
 - Schreiner/in EFZ (D)
 - Schreinerpraktiker/in EFZ (D)
 - Falegname AFC (I)
 - Falegname CFP (I)
 - Menuisière-ébéniste/Menuisier-ébéniste CFC (F)
- ✓ **Dominantes spécifiques au processus**
 - CFC: planification, production et pose
 - AFP: production et pose
- ✓ **Formation de base généraliste**
- ✓ **Durée de la formation**
 - CFC = 4 ans
 - AFP = 2 ans
- ✓ **Solution pour les charrons et les fabricants de skis**

7.2 Éléments à clarifier

Il reste les points de clarification suivants, qui doivent être examinés, réfléchis et discutés plus en détail.

Il s'agit notamment des suivants :

- Le titre français de praticien menuisier-ébéniste AFP
Pourrait-il être simplifié?
- Crainte d'une spécialisation
Il est nécessaire d'expliquer à grande échelle que nous formerons à l'avenir un menuisier-ébéniste généraliste et non un spécialiste (non souhaité).
- Le domaine spécifique planification
Bien que la branche porte ce domaine spécifique, il faut clarifier précisément avec quel degré d'approfondissement il faut enseigner judicieusement ce domaine spécifique dans la formation initiale.
- Flux d'informations sur la révision à la branche
La branche a le sentiment de ne pas être suffisamment bien et précisément informé. Un meilleur concept d'information sera nécessaire au fur et à mesure de l'avancement de la révision.

8 Mesures

Pour la suite de la révision, des mesures concernant les thèmes suivants sont prévues et ont déjà été en partie lancées.

8.1 Titre professionnel

Le titre professionnel français de praticien menuisier-ébéniste AFP doit être révisé afin d'obtenir une solution bénéficiant d'un large soutien.

Il convient de s'interroger sur les raisons de l'absence d'accord.

Comme les titres ne doivent pas encore être obligatoirement fixés pour le profil de qualification, cette question peut être abordée en toute tranquillité et nous disposons du temps nécessaire au développement d'une proposition acceptée. Le FRECEM se penchera explicitement sur cette thématique au cours des prochains mois et présentera les résultats au plus tard à l'été 2025.

8.2 Communication

Outre ce rapport final, qui est accessible librement et à tout moment sur le site Internet des deux associations, outre les autres informations relatives à la révision de la formation initiale, le concept d'information sera remanié dans les prochaines semaines afin de rendre les développements ultérieurs accessibles à la branche dans les délais impartis, de manière complète et transparente. De plus, divers canaux de communication permettent de répondre aux besoins et aux craintes mentionnés dans le présent rapport et de répondre aux questions en suspens. En particulier, avant même le lancement des prochains groupes de travail, les participants respectifs seront publiés dans la révision avec l'organisation complète du projet.

Nous allons renforcer le point de contact central pour les questions relatives à la révision.

Les différentes interprétations de ce que l'on entend par approfondissement et de la manière dont cela peut être interprété doivent être mises en évidence plus précisément. D'un côté, le sondage a confirmé que l'approfondissement devait être minimal. Ce que cela signifie exactement fait l'objet d'une explication plus détaillée.

8.3 Crainte d'une trop grande spécialisation dans les domaines spécifiques

Comme nous l'expliquons au point 8.2, nous allons renforcer et optimiser la communication à l'avenir afin d'éviter des interprétations aussi erronées que celles que l'on voit parfois actuellement. Concernant le degré d'approfondissement mal compris des domaines spécifiques, une campagne d'explication sera menée via divers canaux de communication au cours des prochaines semaines.

8.4 Domaine spécifique planification

Lors du sondage, la branche s'est globalement exprimée positivement sur ce domaine spécifique, mais il existe aussi certain un scepticisme quant à ce que cela implique exactement.

Le domaine spécifique planification sera affiné lors de la prochaine étape, lors de l'élaboration des critères de performance, où la délimitation entre la formation généraliste de tous les apprentis et l'accent respectif sera élaborée. Cet aspect sera pris en compte dans l'élaboration des contenus de formation détaillés dans les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises) par les groupes de travail de la révision au cours des prochains mois. Une fois cette étape franchie, il sera possible de mettre en évidence aussi bien l'axe de la planification que les deux autres axes, avec leurs différences respectives.

8.5 Charrons et fabricants de skis

Dans ce cas, le dialogue a été directement recherché avec les personnes concernées et une solution commune a été élaborée pour une intégration dans le domaine spécifique production. Les deux profils professionnels actuels de charron et de fabricant de skis seront intégrés au développement des contenus de formation détaillés. Les représentants des deux professions seront impliqués en conséquence dans la suite du processus.

8.6 Procédure de qualifications

Dans la prochaine étape du processus, nous élaborerons notamment les procédures de qualification pour les deux diplômes professionnels de praticien menuisier-ébéniste AFP (nom provisoire) et de menuisier-ébéniste CFC. Nous sommes conscients qu'il y a là de grandes attentes de la part de la branche et que ce sera un élément central de la révision. Nous allons non seulement élaborer cette thématique avec un groupe de travail largement soutenu par les deux régions de l'association VSSM et FRECEM, mais aussi mener une réflexion permanente et transparente avec les cantons, la Confédération et les organes internes de l'association avant de nous adresser à la branche avec les nouvelles propositions.

L'objectif consistant à s'assurer que de jeunes menuisiers-ébénistes bien formés arriveront sur le marché du travail à partir de 2032 occupe le devant de la scène.

8.7 Plans de formation

L'étape suivante du processus consiste également à élaborer les plans de formation détaillés. Les critères dits de performance sont ainsi concrètement formulés sur l'ensemble de la formation et attribués aux trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises). Pour cette élaboration également, nous travaillerons avec un groupe de travail largement composé de l'ensemble des associations de la VSSM et de la FRECEM.

9 Bibliographie

9.1 Illustrations

Illustration 1: Étapes du processus de développement professionnel, SEFRI..... 4

9.2 Graphiques

Tableau 1: Réponses à la question «Veuillez indiquer la répartition entre la formation de base et la formation approfondie qui serait appropriée à l'avenir pour le menuisier-ébéniste CFC». 7

Tableau 2: Réponses positives ou plutôt positives à la question «Êtes-vous d'accord avec les approfondissements proposés pour les menuisiers CFC?»..... 8

Tableau 3: Réponses positives ou plutôt positives à la question «Consentez-vous au passage d'approfondissements spécifiques au produit à des approfondissements spécifiques au processus?» 9

Tableau 4: Réponses positives ou plutôt positives à la question «Embaucheriez-vous des menuisiers-ébénistes CFC et des aides- menuisiers AFP formés avec les approfondissements suivants?» 10

Tableau 5: «Que pensez-vous de la proposition de titre professionnel Menuisière-ébéniste/..... 11

Tableau 6: Réponses positives ou plutôt positives à la question «Embaucheriez-vous des menuisiers-ébénistes CFC et des praticiens menuisiers-ébénistes AFP formés avec les domaines spécifiques suivants?» .. 12

9.3 Sources

Manuel du processus de développement professionnel dans la formation professionnelle initiale ; SEFRI; état au 28.03.2017

10 Annexe I